

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00335 Numéro SIREN : 750 389 843 Nom ou dénomination : A L'ENVI
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001899

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001899**
n° de gestion : **2017B00335**
n° SIREN : **750 389 843 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 25/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

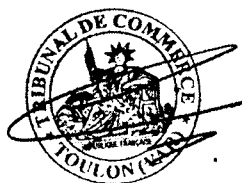
A L'ENVI - Société par actions simplifiée
2 rue Chalucet 83000 Toulon -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



645981

①

BILAN - ACTIF

1899

DGFIP N° 2050 2018

Page 3

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 2 RUE CHALUCET		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 2 0		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 10 3 2 0 1 8	
		N-1 13 10 3 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA		23 469	
Frais d'établissement * AB		34 000	
Frais de développement * CX		16 150	
Concessions, brevets et droits similaires AF		17 850	
Fonds commercial (I) AH		29 185	
Autres immobilisations incorporelles AJ		245 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		245 000	
Terrains AN		25 000	
Constructions AP		25 000	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		100 358	
Autres immobilisations corporelles AT		9 905	
Immobilisations en cours AV		90 453	
Avances et acomptes AX		94 120	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		53 847	
Autres participations CU		7 449	
Créances rattachées à des participations BB		46 398	
Autres titres immobilisés BD		13 163	
Prêts BF		110 576	
Autres immobilisations financières* BH		56 545	
TOTAL (II) BJ		46 667	
Matières premières, approvisionnements BL		535 328	
En cours de production de biens BN		434 118	
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT		16 850	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		15 511	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		16 850	
Autres créances (3) BZ		34 727	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		75 774	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		34 727	
Disponibilités CF		9 446	
Charges constatées d'avance (3)* CH		9 446	
TOTAL (III) CJ		214	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		61 023	
Primes de remboursement des obligations (V) CM		61 023	
Ecart de conversion actif* (VI) CN		91 499	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		619 821	
Renvois : (1) Dont droit au bail		5	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *		CR	
Immobilisations :		Stocks	
		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA TUS Informatique

Désignation de l'entreprise SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	64 533	64 533
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(122 216)	(23 469)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(35 684)	63 063
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	327 822	153 051
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	241 674	265 261
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 050	44 242
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 859	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 100	
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	655 505	462 554
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	619 821	525 617
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	390 064	357 475
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		23 058

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS A L'ENVI		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	441 197	FB		FC	441 197	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	441 197	FK		FL	441 197	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	15 956	
	Subventions d'exploitation					FO	2 927	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	460 080	1 641
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	147 703	2 799
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 340)	(2 799)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 463	263
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	98 154	50 823
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 863	49
	Salaires et traitements*					FY	215 711	23 220
	Charges sociales (10)					FZ	62 721	6 318
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	39 836	6 831
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	828			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	579 939	87 503
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(119 860)	(85 862)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	12 007	3 050	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	12 007	3 050	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(12 007)	(3 049)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(131 866)	(88 911)	

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 056		524
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			66 179
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 056		66 703
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 168		2 351
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 168		2 351
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	887		64 352
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(8 763)		(1 090)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	464 136		68 345
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	586 352		91 814
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(122 216)		(23 469)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
	{	IG			
	(3) Dont {	HP	2 832		2 832
	{	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Cf état annexe	3 372	4 056			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/03/2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des entrées)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS informatique

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI										Néant		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	34 000	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	245 000	KE		KF	25 000	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	95 004	KK		KL	5 354	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	9 794	KT		KU	44 053	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	43 545	KW		KX	54 715	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	13 560	LC		LD	11 920	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	161 903	LO		LP	116 041	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P	46	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	5	
	TOTAL IV						LQ	46	LR		LS	5	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	440 949	0H		0J	141 046		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0	34 000	D7	34 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	270 000	IX	270 000	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	100 358	MC	100 358	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	53 847	ML	53 847	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	98 259	MO	98 259	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	25 480	MU	25 480	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	277 944	NI	277 944	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	46	2D	46	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5	2G	5	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	51	2H	51	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L	581 995	0M	581 995		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : [3 1 0 3 2 0 1 8]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	4 815	EL	11 335	EM		EN	16 150
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	884	PN	9 021	PO		PQ	9 905
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	572	QA	6 877	QB		QC	7 449
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	356	QE	9 339	QF		QG	9 695
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	204	QM	3 264	QN		QO	3 468
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 016	QV	28 501	QW		QX	30 517
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	6 831	ØP	39 836	ØQ		ØR	46 667

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venté (NS + NT + NU)	NY	Total général non venté (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SECOM SANARY

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'un an

3

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

UV

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

VA

Autres créances clients

UX

Créance représentative de titres
prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO

ZI

Personnel et comptes rattachés

UY

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

Etat et autres

Impôts sur les bénéfices

VM

14 362

14 362

collectivités

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

10 437

10 437

publiques

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

Groupe et associés (2)

VC

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

9 929

9 929

Charges constatées d'avance

VS

TOTAUX

VT

34 732

VU

34 732

VV

RENOIS

(1)

Montant

- Prêts accordés en cours d'exercice

VD

des

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes

auprès des établissements

de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

65 370

507

64 863

à plus de 1 an à l'origine

VH

262 453

61 874

200 578

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

23 050

23 050

Personnel et comptes rattachés

8C

12 355

12 355

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

41 754

41 754

Etat et

Impôts sur les bénéfices

8E

autres

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

collectivités

Obligations cautionnées

VX

publiques

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

750

750

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

241 674

241 674

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

8 100

8 100

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

655 505

VZ

390 064

265 441

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

549 530

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

351 905

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT INFORMATIQUE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 1 8			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					
		de son conjoint					
		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	321	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		
					321		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 %					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)							
Produit net des actions et parts d'intérêts							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
		Majoration d'amortissement *					
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)							
Dont déduction exceptionnelle pour investissement *							
Créance dérogée par le report en arrière du déficit							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					TOTAL II		
					122 216		
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			
				XO	121 895		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

31/03/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	24 559
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	24 559
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	121 895
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	146 455

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I 1^{er} bis A1 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1^{er} bis A1 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A L'ENVI</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	64 533	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(23 469)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	41 063		Report à nouveau		ZG	41 063			
				TOTAL II				ZH	41 063		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	293			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	37 319	16 809		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 517	8 667		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	50 025	25 346		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	98 154	50 823		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	750	47		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			9Z	7 113	2		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 863	49		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	51 674			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	26 618	5 740		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						OB	166 470			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
RÉGIME DE GROUPE *							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
C ADPE (A) : plus ou moins-value nette, court terme (total algébrique)		⑬ + ⑭ + ⑮ + ⑯					
C ADPE (B) : plus ou moins-value nette, long terme (total algébrique)		⑰ + ⑱ + ⑲ + ⑳					
C ADPE (C) : plus ou moins-value nette		⑬ + ⑰					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8 % ☒Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 21
DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI										Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le : 01/04/2017					et clos le : 31/03/2018					Durée en nombre de mois	
										1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	441 197
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	441 197
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	15 956
Subventions d'exploitation reçues										OF	2 927
Variation positive des stocks										OD	1 340
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	20 222
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats										ON	156 166
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	60 508
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	828
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	217 502
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	243 917
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	243 917
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV	x					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	441 197	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	10	
Période de référence					GY	01/04/2017	GZ		31/03/2018		
Date de cessation					HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	10
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Repartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 2 RUE CHALUCET

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 20 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HARREL Prénom(s) AURELIEN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 10 000

Naissance : Date 010380 N° Département 83 Commune TOULON Pays France

Adresse : N° 2 Voie RUE CHALUCET

Code postal 83000 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique DESBORDES Prénom(s) JOSIANE

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 090654 N° Département 33 Commune Pays

Adresse : N° 73 Voie RUE DES CEVENNES

Code postal 75015 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8 N° SIRET 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 2 RUE CHALUCET

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	HARREL	Prénom(s)	REMI
Nom marital		% de détention	25.00	Nb de parts ou actions	5 000
Naissance : Date	090354	N° Département	52	Commune	SAINT DIZIER
Adresse : N°	3	Voie	RUE DE LAMOTHE GUERIN	Code postal	83000
		Commune	TOULON	Pays	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Code postal	
		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 2 RUE CHALUCET

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

“ A L’ENVI ”
Société par Actions simplifiée
au capital de 20.000 €
Siège social : 2 Rue Chalucet
83000 TOULON
RCS TOULON 750 389 843

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit et le trente septembre à dix heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président effectuée par lettre adressée le 15 Septembre 2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Monsieur HARREL Aurélien
représentant dix mille actions en pleine propriété,
ci 10 000 actions

Monsieur HARREL Rémi
représentant cinq mille actions en pleine propriété,
ci 5 000 actions

Madame DESBORDES Josiane
représentant cinq mille actions en pleine propriété,
ci 5 000 actions

Total des parts présentes ou représentées : 20 000 actions en pleine propriété sur les 20 000 actions composant le capital social.

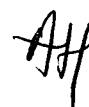
Monsieur HARREL Aurélien préside la séance en qualité de Président et associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.



L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la rémunération du Président ;
- Autorisation donnée au Président ;

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018, lesquels font apparaître une perte de 122 216 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale propose d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (122 216) € de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|--|-------------|
| - Report à nouveau antérieur | 64 533 € |
| - Résultat déficitaire de l'exercice : | (122 216) € |

AFFECTATION

- | | |
|--------------------------|------------|
| - Report à nouveau, soit | (57 683) € |
|--------------------------|------------|

L'assemblée générale accepte la proposition d'affectation du résultat mentionnée ci-dessus.

Capitaux propres :

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code du Commerce que l'assemblée générale extraordinaire soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.



Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice, s'élève à 27 797 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

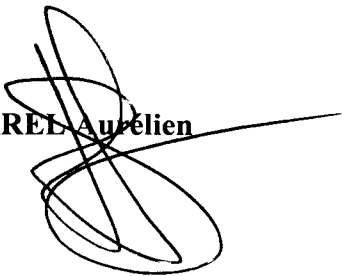
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

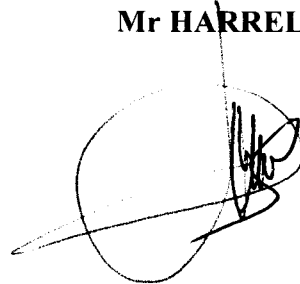
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés.

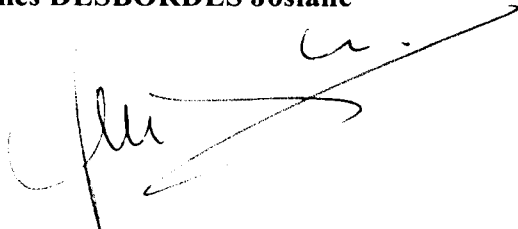
M. HARREL Aurélien



Mr HARREL Rémi



Mmes DESBORDES Josiane





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	31032018	Régime d'imposition	
Déclaration soumise pour le régime d'imposition du groupe				Régime des sociétés	X
Si PME innovante, cocher la case ci-dessous				Si option pour le régime d'imposition de sociétés en matière art. 209-6 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pour les pays n° 2258-SD (art. 225-15 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pour les pays n° 2258-SD (art. 225-15 quinquies C du CGI)	
Si une autre unité fiscale est présente en France ou dans un pays où l'entreprise soumise à la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pour les pays n° 2258, indiquer le pays et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A L'ENVI		2 RUE CHALUCET	
SIRET	7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 2 0	83000 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CREPERIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	121 895
Bénéfice imposable à 15%				
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION AMPLIÉE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SECOM SANARY 03 RUE COURRAU 83110 SANARY SUR MER Tél: 04.94.88.18.08	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 30/06/2018 Lieu: TOULON
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: HARREL AURELIEN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

